

2022/08/01

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 30 août 2022 - Délibération n° 2022/08/01

**Objet : CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS REGION ET PROGRAMMATION DES DISPOSITIFS LEADER ET FEDER OS5.**

L'an deux mille vingt-deux, le 30 août, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle culturelle Confluences, commune de Bourganeuf, sur la convocation en date du 23 août 2022, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : DESLOGES Georges – BOUDEAU Philippe – FAURE Josette – SARTY DENIS – SIMON-CHAUTEMPS Franck - RIGAUD Régis – POUGET-CHAUVAT Marie Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – GAUTIER Laurent – AMGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – CLOCHON Bruno – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – FERRAND Marc – MOREAU Jean-Claude - BUSSIERE Jean-Claude – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – GRENOUILLET Jean-Yves - DERIEUX Nicolas – DEFEMME Catherine – NOURRISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : COTICHE Thierry – DUBOUIS Sandrine – ESCOUBEYROU Luc – FINI Alain – LAGRAVE Annick – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALEK Clément – DUGAY Jean-Pierre – SALGUERO-HERNANDEZ Jean-Manuel – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge et GAILLARD Thierry.

Pouvoirs :

1. M. COTICHE Thierry donne pouvoir à Mme FAURE Josette
2. Mme DUBOUIS Sandrine donne pouvoir à M. DESLOGES Georges
3. M. FINI Alain donne pouvoir à M. RIGAUD Régis
4. Mme Annick LAGRAVE donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques
5. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à M. BOSLE Alain
6. M. BENABDELMALEK Clément donne pouvoir à Mme GARGUEL Karine
7. M. CALOMINE donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène
8. M. LAGRANGE Serge donne pouvoir à M. MAGOUTIER Gérard
9. M. GAILLARD Thierry donne pouvoir à M. GRENOUILLET Jean-Yves

Suppléances : Néant.

Secrétaire de séance : M. Marc FERRAND.

Scrutin ordinaire.

En exercice	Présents	Votants			
64	34	43			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Ne prend pas part au vote
42	-	-			1 – Catherine DEFEMME en sa qualité de Présidente du Pays Sud-Creusois

M. Le Président expose les éléments suivants :

L'année 2022 marque une année de transition pour élaborer le nouveau contrat territorial avec la Région 2023-2025 et la nouvelle programmation des dispositifs européens LEADER et FEDER Objectif Stratégique n°5 (OS 5 « Une Nouvelle-Aquitaine qui accompagne ses territoires pour répondre à leurs défis économiques, sociaux et environnementaux » 2021-2027).

Ainsi le contrat de « dynamisation et de cohésion du territoire Ouest Sud Creusois » 2018-2021 signé le 5 mars 2019 avec la Région Nouvelle-Aquitaine est arrivé à son terme le 5 mars 2022. Un nouveau contrat territorial, nommé « Contrat de développement et de transitions » est en cours d'établissement sur un périmètre resserré à l'échelle du Pays Sud Creusois. Le contrat couvrira la période 2023-2026 et doit être finalisé pour un passage en Séance Plénière de la Région au plus tard le 19/12/2022.

Ce contrat se construit autour des enjeux prioritaires des deux communautés de communes qui compose le Pays Sud Creusois, Creuse Sud-Ouest et Creuse Grand Sud, et des objectifs du Pays sud creusois au regard du cahier des charges de la Région Nouvelle Aquitaine et en intégrant la feuille de route NéoTerra.

Un comité de pilotage avec les différents partenaires s'est réuni en mai dernier pour définir ces enjeux dans la continuité de ceux déjà repris dans le précédent contrat.

L'étape suivante consisterait à élaborer des fiches-actions qui enrichiront le plan d'action de ce futur contrat, notamment l'annexe 2 identifiant les projets matures et en amorçage qui pourraient bénéficier des financements de ce contrat. Les projets inscrits seront examinés au prisme des règlements de la Région Nouvelle Aquitaine, à la fois DATAR mais aussi des autres crédits sectoriels pour optimiser les potentiels financements.

D'autre part, depuis 2007 un programme européen LEADER, était porté jusqu'à lors par le GAL SOCLE, sur les territoires Ouest et Sud Creusois. Il s'agit aujourd'hui de préparer la prochaine programmation 2021-2027 pouvant intégrer LEADER mais aussi le fonds FEDER OS5 et d'établir une candidature sur le territoire unique du Pays Sud Creusois.

Ces dispositifs pourraient bénéficier du travail de recensement des porteurs de projets et de leur projet, réalisés dans le cadre de l'élaboration du C2RTE avec l'Etat. Ce recensement servirait de base pour identifier les projets à présenter dans les futurs dispositifs.

Un travail collaboratif de construction entre les partenaires (Communautés de communes, Pays Sud Creusois, Région Nouvelle-Aquitaine, ainsi que le CUC) s'est engagé au sein des instances du Pays Sud Creusois, depuis le début de l'année et a permis de définir les enjeux de ces contrats liés à ceux du territoire.

La candidature pour la mise en œuvre d'une stratégie de développement local, sous la forme d'un Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) pour la programmation européenne LEADER et FEDER OS5 devait être déposée pour le 17 juin dernier. Les délais de réalisation imposés étant très courts, une présentation en conseil n'a pu être organisée avant ce dépôt. Il s'agit aujourd'hui de valider le portage de ces contrats par le Syndicat Mixte du Pays Sud Creusois et les enjeux retenus pour l'élaboration du contrat territorial et de la programmation interfonds LEADER/FEDER OS5.

Les prochains mois seraient mis à profit pour finaliser le contrat territorial avec la Région Nouvelle-Aquitaine pour un passage en Commission Permanente prévue en décembre 2022, ainsi que consolider la candidature déposée mi-juin par le Pays Sud Creusois au titre des dispositifs LEADER/FEDER OS 5 pour fin septembre.

Le conseil communautaire serait amené à valider le projet de contrat Région et la candidature finalisée de la programmation interfonds européens à l'automne 2022.

Pour mener à bien l'élaboration de ces contractualisations, le Comité syndical du Pays Sud Creusois a prolongé le poste de Chef de projet (1 ETP) pour l'année 2022. Cette ingénierie est dédiée à 50% sur le contrat région et 50% pour l'animation territoriale dédiée à la mise en œuvre de l'approche territoriale des fonds européens.

Pour élaborer ces dispositifs, un processus de concertation a été mis en place :

- ⑤ Un premier comité de pilotage de lancement de la nouvelle contractualisation Région le 17/01/2022 faisant le bilan du précédent contrat et actant le nouveau périmètre sur le Pays Sud Creusois, suivi d'un 2è le 19 mai définissant la stratégie 2023-2025, cadrant le calendrier et évoquant la mobilisation de l'ingénierie à venir (2.5 ETP prévus). Un 3è COPIL est prévu pour septembre pour partager le projet de contrat et le positionnement de l'ingénierie, avant passage en Séance Plénière
- ⑤ Une première réunion de concertation du 9 juin 2022, qui s'est tenue avec 11 membres du CUC du GAL SOCLE représentants du Pays Sud Creusois, sur la programmation européenne. La répartition était la

suivante : 5 appartenaient au collège public et 6 appartenaient au collège de concertation au plus tard en septembre 2022,

- ③ Une présentation en conférence des maires de la préparation du contrat de développement et de transitions avec la Région, le 22 juin dernier.
- ③ L'envoi d'un courrier d'information par le Pays Sud Creusois présentant les dispositifs région et européens aux deux communautés de communes et aux élus des communes du territoire. Il sera accompagné d'un écrit/encart qui figurera au bulletin municipal des communes qui le souhaitent,
- ③ La réalisation de permanences au Pays Sud Creusois pour recevoir et informer le public et tous porteurs de projet,
- ③ Enfin, une fois la candidature finalisée pour les deux dispositifs, la diffusion de l'information à l'ensemble des habitants par tous moyens de communication, les journaux locaux, les réseaux sociaux et aussi les sites Internet des partenaires.

### Eléments financiers :

Le précédent contrat de dynamisation et de cohésion avec la Région, présenté en conférence des maires en juin 2022, a permis de financer 18 projets structurants et 14 en amorçage à l'échelle de l'Ouest et Sud Creusois pour 3 Millions d'euros de subvention estimés, dont plus de 810k€ sur le territoire du Sud Creusois (nov 2021). A cela s'ajoute l'ingénierie mobilisée sur le territoire, dont 0.5 ETP financés à 60% sur 3 ans sur le poste de chargé de mission Economie-Emploi-Formation au sein des 2 Communautés de communes.

Sur la programmation LEADER, ce sont 2 Millions d'euros qui ont été engagés pour 99 projets sur l'ensemble du périmètre de contractualisation (Ouest et Sud creusois) dont 843k€ sur le Sud Creusois, en plus de l'ingénierie sur les postes d'animation de 785k€ sur l'ensemble de la programmation.

A la date du 11 janvier 2022, 15 opérations bénéficiant de FEDER (OS 1, 2, 3, 4 et 5) ont été programmées sur des communes du territoire Sud Creusois, pour un montant d'aide évalué à 1,87 millions d'euros.

Une enveloppe de 1 252 530 euros est allouée sur le territoire Sud Creusois sur la programmation LEADER/FEDER OS 5 et serait à répartir entre les deux fonds et selon les orientations choisies.

Une centralisation des dispositifs au sein du Pays Sud Creusois apporterait sur le territoire une ingénierie financière dédiée, une expertise qui faciliterait l'accès pour les projets structurants à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Valide la préparation, aux côtés du Syndicat Mixte du Pays Sud Creusois, du contrat de développement et de transitions avec la Région Nouvelle-Aquitaine 2023-2025 et la nouvelle programmation des dispositifs européens LEADER et FEDER Objectif Stratégique n° 5 du territoire Sud Creusois, selon les enjeux présentés ci-avant.
- Valide le fait que le Syndicat Mixte du Pays Sud Creusois assure le portage de l'élaboration de la candidature à l'appel à candidatures volet territorial des fonds européens 2021/2027 pour le territoire du Pays Sud Creusois.
- Désigne le Syndicat Mixte du Pays Sud Creusois comme structure porteuse du GAL Sud Creusois qui portera la stratégie locale de développement du volet territorial des fonds européens 2021/2027 (sous réserve que celle-ci soit retenue par l'autorité de gestion dans le cadre de l'appel à candidatures
- Autorise M. Le Président à poursuivre le travail d'élaboration des contrats, à les valider, ainsi que tout document afférent à la présente délibération, les évolutions des candidatures, des fiches-actions, des maquettes financières ou avenants éventuels à ce contrat, après avis du Comité de pilotage.
- Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,  
Sylvain GAUDY

